



## **Action Jeûne Solidaire – Dimanche du jeûne 16 septembre 2018**

Action Jeûne Solidaire (AJS) est une association dont les membres sont les trois Églises reconnues du canton de Neuchâtel : l'Église réformée, l'Église catholique romaine et l'Église catholique chrétienne. AJS est membre fondateur de Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, aujourd'hui le seul partenaire de l'État en matière d'aide au développement.

Par son engagement, AJS poursuit l'intention de l'action Notre Jeûne Fédéral, fondée en 1957 par le pasteur neuchâtelois Jean-Samuel Javet.

L'association AJS poursuit notamment deux buts :

- proposer à Latitude 21 des projets afin qu'ils bénéficient de l'aide au développement de l'État et des Communes;
- organiser une campagne œcuménique de solidarité à l'occasion du Jeûne Fédéral.

Le Conseil synodal invite les paroisses, communautés et institutions de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) à transmettre l'information sur les projets soutenus. Si le Jeûne est un moment d'action de grâce, celle-ci fait parfaitement sens dans des gestes concrets de solidarité hors de nos frontières.

Les projets sont présentés en trois volets sur le dépliant à diffuser. Chaque donateur peut choisir lequel des projets il souhaite soutenir.

Cette année les trois Eglises ont décidé de poursuivre dans la thématique des droits humains qui avait déjà été retenue l'année passée.

L'EREN soutient cette année le label STEP qui est un projet de PPP. Celui-ci assure des salaires équitables et globalement de meilleures conditions de travail aux noueurs et noueuses de tapis des environs de Lahore, au Pakistan.

L'Eglise catholique romaine (ECR) s'engage en faveur de Mail-Mali, une association neuchâteloise qui s'engage pour l'éducation au Mali.

L'Eglise Catholique Chrétienne (ECC) soutient également un projet dans le domaine de l'éducation au Pérou.

S'il y a célébration œcuménique, l'offrande sera ventilée selon les habitudes locales. Les sommes non-attribuées à un projet particulier seront réparties selon une clef adoptée par le Comité AJS en accord avec les trois Églises membres. La collecte cantonale du Jeûne Fédéral peut être déplacée au dimanche précédent si l'organisation paroissiale le nécessite.

Le Secrétariat général de l'EREN vous prie de verser les montants récoltés à : EREN, avec mention "Action Jeûne Solidaire 2018", Fbg de l'Hôpital 24, 2000 Neuchâtel, CCP 20-1-0.

Le Conseil synodal vous remercie pour votre soutien à ces projets de solidarité.

Adrien Bridel  
Conseiller synodal